

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE DI A RETA ISULANA DI A MAISTRIA E DI E  
NASCITE - RIGISTRU ISULANU DI A MAESTRIA DI E  
NASCITE**

**CRÉATION DU RÉSEAU RETA ISULANA DI A MAISTRIA E  
DI E NASCITE - REGISTRE INSULAIRE DE LA MAÎTRISE  
DES NAISSANCES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Une étude réalisée par l'Agence Régionale de Santé et l'Observatoire Régional de la Santé, datant de 2014-2015, fait état d'un certain nombre de constats concernant les thématiques de la contraception et de l'accès aux interruptions volontaires de grossesse.

Elle relève que 25 % des interruptions volontaires de grossesse sont réalisées dans la tranche d'âge des 20-24 ans, que l'âge moyen de la première interruption volontaire de grossesse se situe à 22 ans, que 31 % des interruptions volontaires de grossesse sont itératives et que 39 % des femmes ayant eu recours à l'interruption volontaire de grossesse déclarent ne pas être satisfaites de leur contraception.

Cette même étude révèle que l'information en santé sexuelle est faible, que l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse est médiocre avec une problématique liée à la précarité, et enfin que les professionnels de santé sont peu ou mal formés au *counseling* en matière de contraception et d'interruption volontaire de grossesse.

Conformément à l'article L. 6321-1 du Code de la santé publique, « Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. »

La Corse est l'un des territoires qui enregistre les plus forts taux d'IVG avec 1 373 IVG soit 19,4 pour 1 000 femmes de 15-49 ans.

La Corse se situe, par là même, nettement au-dessus de la moyenne française (15,6 IVG pour 1000 femmes dans cette même tranche d'âge).

Pour la première fois en 2019, les données sur les IVG ont été appariées avec des données fiscales pour l'année 2016. Elles montrent une corrélation nette entre niveau de vie et IVG : les femmes précaires y recourent sensiblement plus.

Depuis 2015, un réseau « contraception-prévention des grossesses non désirées » est actif mais son activité ne concerne que le territoire Pumontu.

La Collectivité de Corse souhaite développer ce réseau sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux observations de l'étude précitée, à travers l'action des centres de planification et d'éducation familiale de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire.

Ce réseau doit permettre d'offrir à toutes les femmes du territoire un accès à la

contraception, et à l'interruption volontaire de grossesse dans les meilleures conditions pour maîtriser le moment de leur projet de grossesse.

Il doit offrir aux professionnels adhérant la possibilité de se former et ainsi de garantir un niveau de qualité de bonnes pratiques en accord avec les recommandations nationales.

Il doit enfin permettre de créer un maillage territorial efficient de professionnels de santé, proposer des actions de prévention et d'éducation en santé sexuelle sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs du réseau sont donc de :

- Fédérer les professionnels de santé et les acteurs de terrain pour améliorer les pratiques, faciliter l'accès géographique afin de mettre en place de nouvelles approches et prises en charge en matière de contraception et de prévention des grossesses non désirées,
- Accompagner vers une sexualité responsable, une contraception choisie et efficiente pour diminuer le nombre de grossesses non désirées, de façon anonyme, gratuite, ou non,
- Optimiser la formation continue des membres du réseau en matière de contraception, d'éducation à la santé sexuelle et de pratique des interruptions volontaire de grossesse médicamenteuses,
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de la qualité des prises en charge : prescription des contraceptifs, information et éducation à la santé sexuelle.

Ces objectifs doivent constituer un enjeu de santé publique pour la Corse.

La dénomination choisie par la collectivité de Corse pour ce réseau est : RIMANA pour Reta Isulana di a MAistria e di e NAscite - Réseau Insulaire de la MAîtrise des Naissances-

Le public concerné par le RIMANA est constitué par les femmes mineures et majeures non assurées sociales ou assurées et faisant état de difficultés socioéconomiques ou familiales, ainsi que l'ensemble des étudiantes qui souhaitent accéder à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse, de façon anonyme ou non.

Le RIMANA est une structure ouverte à tous les professionnels médicaux, paramédicaux, les établissements de santé privés ou publics ou exerçant en secteur libéral, aux personnels sociaux et éducatifs, aux professionnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, aux organismes de formation ainsi qu'aux associations d'aide et d'hébergement.

Afin de fédérer et de présenter le RIMANA, deux sages-femmes coordinatrices ont rencontré les acteurs de terrain depuis septembre 2019 :

- une réunion d'information en présence des représentants des ordres et des unions régionales des professionnels de santé (URPS) s'est tenue le 6 février 2020.
- des entretiens individuels ont été réalisés (120 praticiens ont été rencontrés dont 75 ont d'ores et déjà manifesté leur intention de s'engager).

Le dernier comité de pilotage, réuni le 15 septembre 2020, a validé les documents élaborés par les sages-femmes coordinatrices et les modalités d'organisation du RIMANA.

Ce comité de pilotage, constitué de représentants de l'Agence régionale de santé, de l'Education nationale, de l'Université de Corse, des Caisses primaires d'assurance maladie, des Centres hospitaliers de Bastia et d'Ajaccio, des Unions régionales des professionnels de santé, des usagers, d'associations, de la Collectivité de Corse, a également acté la création de groupes thématiques participatifs : formation, protocoles médicaux et mise à jour des recommandations et évaluation. Dans chaque groupe, une dizaine de représentants est d'ores et déjà engagée.

Pour le fonctionnement de ce réseau, un montant de crédits est prévu au budget primitif 2021 d'un total de 12 000 €, sur le programme 5214 :

- 6 000 € fonction 412, chapitre 934, compte 62261 pour les honoraires médicaux et paramédicaux,
- 6 000 € fonction 412, chapitre 934, compte 6236 pour la campagne de lancement du réseau (plaquettes personnalisées).

Pour conclure la présentation du réseau, il est important de souligner que les partenaires médicaux, institutionnels, médicosociaux et associatifs sont extrêmement mobilisés autour de ce projet.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver la création du réseau insulaire de la maîtrise des naissances ;
- D'approuver l'ensemble des documents présentés en annexe dont la convention de remboursement des actes à passer avec les caisses primaires d'assurance maladie, la convention constitutive, la charte et le dossier clé en mains à fournir aux partenaires ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs au réseau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.